

# QUARTUS

LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN

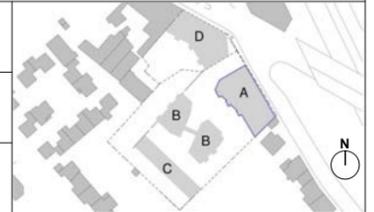
## COURTIL Le MEVEL

2 rue George le Mevel  
44200 Nantes

A 401

Logement T4

Niveau R+4



Plan de localisation

Nom	Surface
Entrée	5.70 m <sup>2</sup>
Séjour/Cuisine	26.30 m <sup>2</sup>
Chambre 1	10.10 m <sup>2</sup>
Chambre 2	12.20 m <sup>2</sup>
Chambre 3	11.40 m <sup>2</sup>
SdE/WC	4.70 m <sup>2</sup>
SdB	5.10 m <sup>2</sup>
WC	1.50 m <sup>2</sup>
Cellier	1.40 m <sup>2</sup>
Dgt	1.50 m <sup>2</sup>
SHAB	79.90 m <sup>2</sup>
<b>Terrasse</b>	<b>40.70 m<sup>2</sup></b>
<b>Annexes</b>	<b>40.70 m<sup>2</sup></b>
<b>TOTAL</b>	<b>120.60 m<sup>2</sup></b>

Tableau de surface

PF	Porte-fenêtre	-----	Espace de manoeuvre obligatoire pour les PMR
OB	Fenêtre oscillo-battant	- - - - -	Retombée de poutre
FX	Vitrage fixe	////	Cloison démontable
All. vitrée	Alège vitrée ht. 40cm	▨	Faux-plafond ou soffite
VR	Volet roulant	⚡	Tableau électrique (GTL)
Ch.	Chaudière	▭	Gaine technique
SS	Sèche-serviette	▧	Caillebotis
LL	Lave-linge	▩	Carrelage
LV	Lave-vaisselle		
Di	Douche à l'italienne		
PL	Placard		
GC	Garde-corps		
HSP	Hauteur sous plafond		
HSFP	Hauteur sous faux-plafond		

Légende



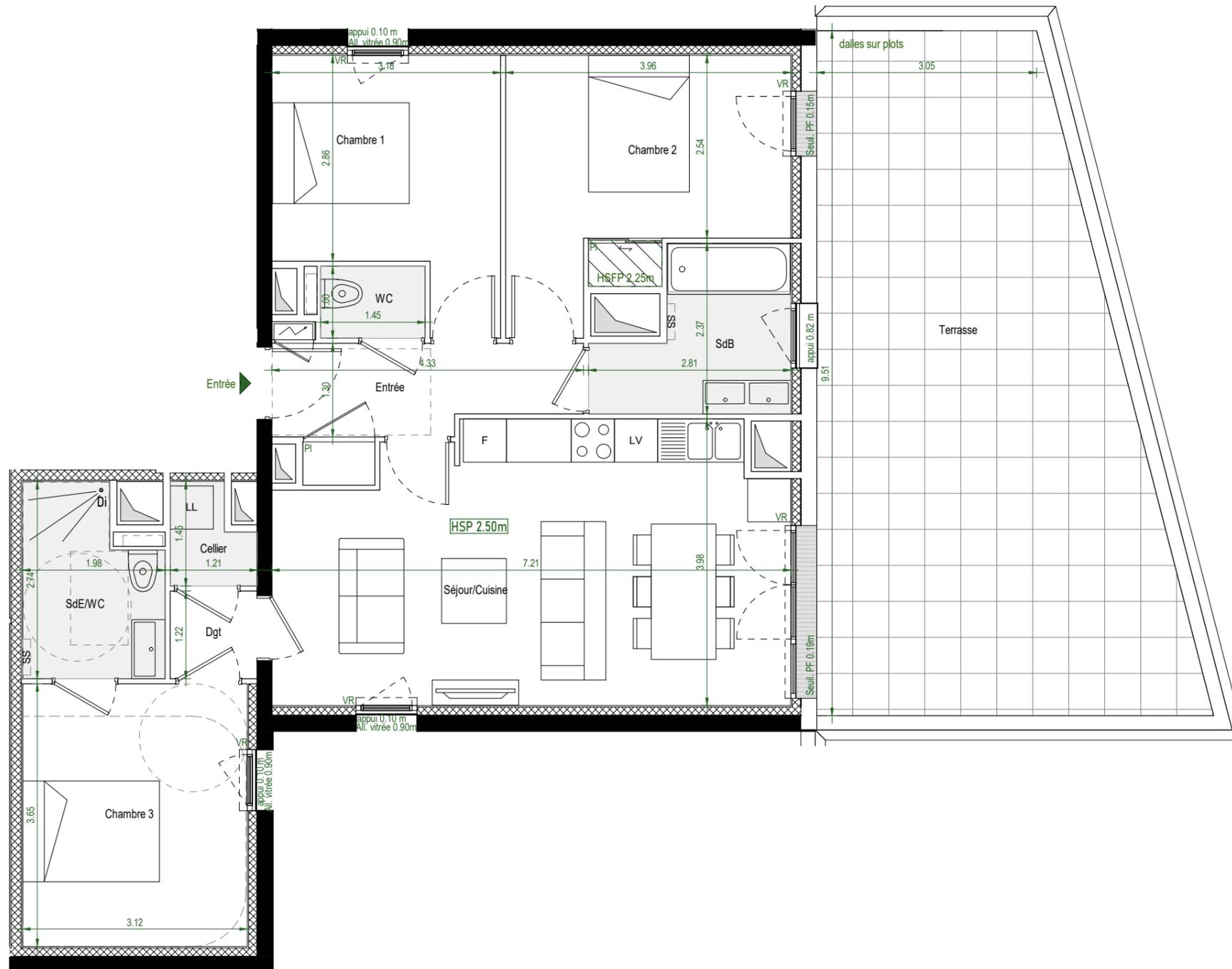
# Jba

**SCCV NANTES LE MEVEL**  
10, rue Magdeleine - CS 40504  
44275 Nantes - Cedex 2

0 m 1 m 3 m

Format A3 21/03/2024

indice C



NB : Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif peuvent être apportés aux plans. Une différence maximale de 5% par rapport aux surfaces des pièces sera considérée comme admissible. Les hauteurs sous plafond sont données hors épaisseur de revêtement de sol de finition. Le calepinage (rythme, découpes) des revêtements extérieurs est purement indicatif, de même que l'implantation des végétaux. Dans les cuisines, les indications "LL, LV, frigo, évier", sont représentées pour illustrer l'existence d'attentes eaux usées, eau potable, électricité permettant l'implantation ultérieure de ces équipements, dont l'emplacement n'est fourni qu'à titre indicatif. La fourniture des éléments mobiliers (lits, etc.) et de l'électroménager n'est pas prévue dans la prestation due.